



- Le mot du maire -

Chers habitants de Jallans,

Je suis fier de vous informer que malgré les contraintes actuelles, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts cette année. Nous sommes conscients que la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation ont un impact sur vos finances, c'est pourquoi nous avons pris cette décision avec sérieux et responsabilité.

Cependant, cette décision n'a pas été facile à prendre. Elle est le fruit d'une grande rigueur budgétaire ces dernières années, qui nous permet aujourd'hui d'avoir quelques réserves financières suffisantes pour faire face à cette situation difficile. Nous avons réussi à économiser grâce à une gestion responsable et à une planification stratégique à long terme, et nous sommes heureux de pouvoir maintenant

utiliser ces réserves pour vous aider.

Nous savons malgré tout qu'elles ne sont pas illimitées, et que nous devons peut-être prendre d'autres décisions importantes à l'avenir. Mais pour le moment, nous sommes fiers de ne pas aggraver vos dépenses en ces temps difficiles.

Je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal pour leur travail acharné et leur engagement envers notre commune. Nous continuerons à travailler dur pour maintenir notre ville financièrement stable et prospère pour tous les habitants.

Merci de votre confiance et de votre soutien.
Bien cordialement,

Olivier LECOMTE, le maire

- Le mot de la directrice -

Du 2 au 10 mars, tous les élèves ont eu le plaisir de travailler avec des musiciens, un illustrateur et un artiste numérique. Ils ont pu bénéficier de cette semaine artistique grâce à la municipalité, au Conseil Départemental et au financement de l'Alouette des Champs.

En cette fin d'année, les enfants vont pouvoir travailler la programmation informatique suite à l'acquisition d'une mallette de robots numériques financée par la mairie. Ils vont aussi pouvoir profiter d'une structure de motricité et nouvelles trottinettes offertes par l'Alouette des Champs.

Les élèves et les enseignantes remercient chaleureusement ces 2 partenaires pour leur engagement dans la vie de notre petite école rurale dont le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter.

Sandrine BERTIN, la directrice



L'été dernier, suite à sa clôture, le club de l'amitié a fait don de 1 259 € à notre association de parents d'élèves, l'Alouette des Champs. Cet argent a permis de financer le projet artistique d'une semaine à l'école pour un budget de 500 € ainsi que l'achat de matériel scolaire pour un budget de 1 300 €. Le prochain évènement, pour clôturer cette année scolaire, sera le spectacle suivi de sa traditionnelle kermesse le vendredi 30 juin.

Aurore JOUSSET, la présidente

- Vivre ensemble -

Nous faisons face à un problème croissant d'incivilités sur notre commune. Malgré nos efforts de sensibilisation, des comportements inacceptables persistent.

Problèmes récurrents identifiés récemment :

- Déjections canines : Ramassez les excréments de votre chien et jetez-les dans une poubelle.
- Stationnement sur les trottoirs : c'est interdit et des amendes peuvent être infligées.
- Déchets et mégots de cigarettes : Jetez vos déchets dans une poubelle et éteignez vos cigarettes avant de les jeter.
- Nuisances liées aux coqs et aux poulaillers : Enfermez les coqs la nuit et maintenez les poulaillers propres et sécurisés.
- Dégradations du mobilier urbain : C'est illégal et peut entraîner des poursuites judiciaires.

Contribuez à maintenir notre commune propre et agréable en adoptant des comportements responsables et respectueux. Signalez les actes de vandalisme à la gendarmerie au 02.37.45.10.34.

- Comité des Fêtes -



Le Comité des fêtes est heureux de vous annoncer le retour de sa traditionnelle **fête de la musique**, le **samedi 24 juin** prochain. Un évènement animé par le chœur Magic'Voice, accompagné de Serge et José à la cornemuse et des percussions du groupe Konwva.

Nous vous accueillerons en famille **à partir de 19h dans la cour de l'école** de notre commune de Jallans. Buvette et restauration sur place.

Arthur BAMBY, le président



- Agenda -



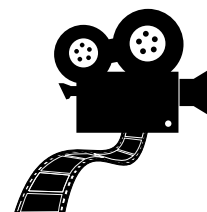
Du 03 au 14 Juillet. *Les Chats Mail*

Campagne de trappage de chats.

Il est recommandé aux propriétaires de chats de les garder à leur domicile pendant cette période.



Dès 19h,
Parking de l'école.
A partir de 22h,
Ciné plein-air
Gratuit - tout public



Fête Nationale
dans la cour de l'école
à partir de 19h.



Goûter-Spectacle des aînés.
Foyer Rural.
Animé par Nelly Dequesne.



- Commerces -

La TOQUE du PERCHE
Epicerie ambulante.
Jeudi à partir de 9h30.
Livraison sur commande
au **06.67.74.88.04.**



Les KARIOLES
Food truck, sur place ou
à emporter.
Mardi à partir de 18h,
Parking de l'école
Commande possible au
06.03.08.20.43.

NOUVEAU à JALLANS !

Les  *De Camille*
Coiffeuse à domicile
Femme-Homme-Enfant
0613704762

- Travaux -

Les bâtiments de la commune seront tous équipés d'un éclairage LED d'ici la fin de l'année. Les travaux sont effectués par l'entreprise DOUCET David. Ils sont financés à hauteur de 50% par Energie 28 et l'Etat.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- Urbanisme -

Jallans... en bonnes voies !

De nouvelles rues :

- Louis BLERIoT
- Maryse HILSZ,
- Henri GUILLAUMET,
- Antoine de SAINT EXUPERY

et l'avenue Clément ADER.

Pour tout complément d'information :

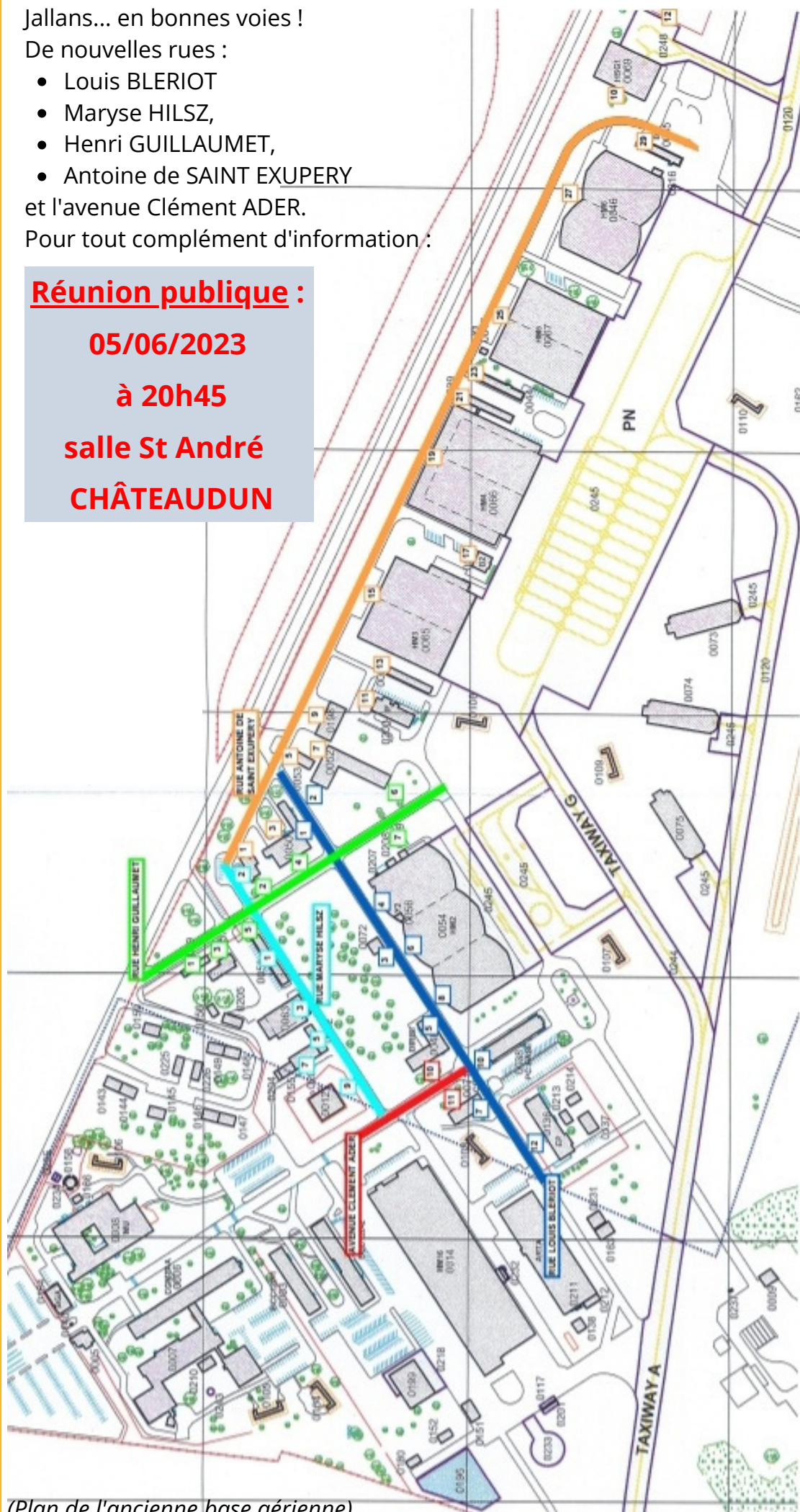
Réunion publique :

05/06/2023

à 20h45

salle St André

CHÂTEAUDUN



(Plan de l'ancienne base aérienne)

- Informations pratiques -

- Déchets verts -



"RIEN NE SE PERD, TOUT SE TRANSFORME !
Donnons une seconde vie à nos déchets verts."

LE STOCKAGE

Conservez vos déchets verts chez vous.
Un tas de branches sert d'abri aux animaux du jardin.



LE PAILLAGE

Étalez vos déchets au pied de vos plantations.
Ils les nourrissent naturellement, protègent le sol et gardent l'humidité.



LE MULCHING

Laissez l'herbe tondu sur votre pelouse.
Elle restera humide et s'épaissira.



LE COMPOSTAGE

Déposez vos déchets verts dans votre composteur.
Ils fourniront un amendement naturel et gratuit.



- Entretien des trottoirs -

D'après l'arrêté A-31-2017 :

*"Les riverains doivent maintenir les trottoirs et caniveaux en bon état de propreté.
Le désherbage doit être réalisé par arrachage, binage ou autre méthode non polluante
proposée par le Plan de Gestion Différencié mis en place par la commune.
Toute application de produits phytosanitaires est interdite sur le domaine public."*



- Nuisances sonores -



Les nuisances sonores liées aux travaux de bricolage et de jardinage sont admises :

- les **jours ouvrables** de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**
- les **samedis** de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- les **dimanches et jours fériés** de **10h à 12h**.

Selon le code de santé public (article R 1331-31)

"aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé."

- DECHETTERIE -

Ouverte
du Lundi au Samedi de 9h à 12h45 et de 14h à 17h45.
Le dimanche de 9h à 12h45.



- Être en contact -

Ouverture au public :

Lundi de 09h30 à 11h30

Mardi - Vendredi de 16h30 à 18h30

E-mail : mairie@jallans.fr

Tél. : 02 37 45 03 69

MAIRIE DE JALLANS : 12, Rue de la République /// 28200

Internet
www.jallans.fr



Facebook
[@jallans28200](https://www.facebook.com/jallans28200)



PanneauPocket
Ma commune dans la poche !

